



### **Passage de la Commission des Villes et Villages Fleuris**

75 communes du Rhône et de la Métropole de Lyon détiennent le label 'Villes et Villages Fleuris de France' de 1 à 4 Fleurs.

La Commission est l'interlocuteur privilégié pour le suivi du label à l'échelle du Département. Elle visite les communes labellisées tous les deux ans et permet de soutenir, conseiller et analyser les critères d'attribution afin de pérenniser le label en cours et obtenir une Fleur supplémentaire.

31 communes seront visitées durant 6 jours de septembre. Un compte-rendu de visite sera envoyé à chaque commune courant novembre.

### **Un accompagnement qui n'est pas un contrôle**

Le rôle de la Commission -créée par Rhône Fleurissement, organisateur du label à l'échelon départemental- est d'apporter une analyse objective quant aux respects des critères d'attribution du label et orienter les communes vers des améliorations le cas échéant.

Les contrôles officiels s'effectuent par le jury régional sous la direction de Rhône-Alpes Tourisme tous les 3 à 4 ans. Le jury régional attribue également les labels de 1 à 3 Fleurs sur la proposition de la Commission et du jury départemental ; une mission complémentaire qui place le Rhône au 12<sup>e</sup> rang des Départements de France où il fait bon vivre.

[www.rhonefleurissement.fr](http://www.rhonefleurissement.fr)



[www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)